

REFERENTIEL BOVIN LAIT ILE DE LA REUNION

Réseau de fermes de Références Conjoncture 2012

Sous l'égide de l'ODEADOM, du Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-mer, le projet « Réseaux de Références » a été développé grâce à la mise en place du programme POSEI France, portant sur des mesures en faveur de l'agriculture dans les DOM. Ce dispositif englobe trois domaines d'intervention :

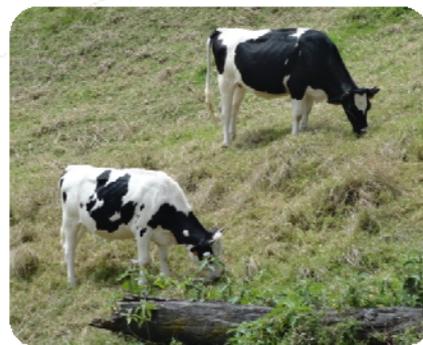
- Observatoire des systèmes d'élevage ;
- Etudes, innovation et recherche appliquée en ferme ;
- Transfert, expertise et formation.

Les données recueillies régulièrement grâce à la participation active des éleveurs sont utilisées afin de constituer des références technico-économiques pour identifier les types d'exploitation à promouvoir, accompagner les nouveaux éleveurs, justifier les surcoûts de productions et orienter la politique agricole.

La Chambre d'Agriculture de La Réunion est le maître d'œuvre local de ces actions, avec l'appui de l'Institut de l'Élevage.

Le Réseau bovin lait réunionnais est composé de près de 20 fermes qui se regroupent en 5 systèmes d'exploitation différents :

- ✚ Intensif moyen troupeau : avec plus de 35 000 l/ha et plus de 30 vaches ;
- ✚ Semi-Intensif moyen troupeau : entre 15 000 et 35 000 l/ha et moins de 60 vaches ;
- ✚ Semi-Intensif grand troupeau : entre 15 000 et 35 000 l/ha et plus de 60 vaches ;
- ✚ Extensif petit troupeau : moins de 15 000 l/ha et moins de 30 vaches ;
- ✚ Extensif moyen troupeau : moins de 15 000 l/ha et plus de 30 vaches.



SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS	3
FICHES TECHNIQUES	
Typologie des systèmes bovin lait.....	5
Génisse laitière – vêlage 24-26mois.....	6
FICHES ECONOMIQUES	
Le prix du lait..... ;.....	8
Les aides de la PAC	9
Récapitulatif des prix moyens des animaux de race laitière.....	9
Variations de l'IPAMPAR.....	10
Les charges opérationnelles.....	11
Les charges structurelles.....	13
Les valeurs d'inventaire du cheptel laitier.....	13
FICHES FOURRAGES	
Les principales espèces fourragères à la Réunion.....	15
La valeur alimentaire des fourrages réunionnais.....	16
Coût de fabrication d'une balle ronde.....	17
Calculs des coûts moyens pour la création de prairie apte à la fauche.....	18
ANNEXES :	
Coefficient UGB.....	20
Cotisations sociales agricoles.....	21
Fermage.....	23
CONTACTS	25

AVERTISSEMENTS

concernant l'utilisation des fiches du référentiel

Les fiches du référentiel bovin lait sont établies à partir des fermes suivies dans les réseaux d'élevage de La Réunion. Les références présentées dans ce document ne concernent donc que les systèmes d'exploitation qui suivent le même type de fonctionnement que ceux retenus par la typologie du Réseau.

Que contiennent les fiches de ce référentiel ?

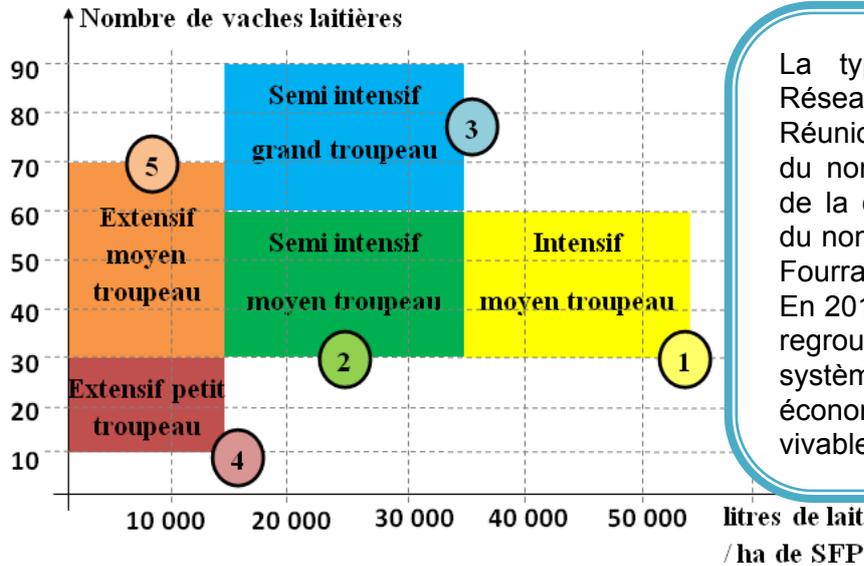
Les données Les données techniques présentées ici sont issues de l'exercice 2011. Les données économiques reflètent la conjoncture de 2012 (prix de vente et d'achats des bovins, prix de l'aliment, les aides, ...).

Les prix de vente Ils s'entendent hors TVA et taxes parafiscales.

FICHES TECHNIQUES



TYOLOGIE DES SYSTEMES BOVIN LAIT



La typologie retenue par le Réseau de Références de La Réunion se définit en fonction du nombre de vaches laitières, de la quantité de lait produit et du nombre d'hectare de Surface Fourragère Permanente (SFP). En 2013, les fermes étudiées se regroupent en cinq grands systèmes d'exploitation économiquement viables, vivables et durables.

Figure 1: Distinction des systèmes d'exploitation étudiés par le Réseau bovin lait Réunion en 2012 - 2013

➤ Description selon le type d'exploitation

Structure					
Code système	1	2	3	4	5
Surface Agricole Utile (SAU)	5 ha	15 ha	35 ha	15 ha	35 ha
Unités Gros Bovin (UGB ¹) totales	40	45	110	37	56
Unités de Main d'œuvre (UMO) totales	1	1,5	3 ²	2	2,5
Chargement (UGB/SAU)	8,0	3,0	3,1	2,5	1,6

Tableau 1: Structure des systèmes d'exploitation laitière selon la typologie Réseau

Troupeau laitier					
Code système	1	2	3	4	5
Lait produit (l)	240 000	255 500	665 000	148 500	255 400
Vaches laitières	30	35	80	27	48
Taux de renouvellement	36 %	25 %	36 %	27 %	26 %
Lait produit/VL/an (l)	8 000	7 300	8 310	5 500	5 320
Consommation concentrés ³	750 g/l	635 g/l	710 g/l	635 g/l	635 g/l
Surfaces Fourragères Permanentes (SFP)	5 ha	15 ha	35 ha	15 ha	35 ha
Lait produit/ha SFP (l)	48 000	17 000	19 000	9 900	7 300

Tableau 2: Description du troupeau laitier selon la typologie

Le taux de renouvellement correspond au rapport entre le nombre de génisses introduites chaque année dans le cheptel de reproductrices et la taille de ce cheptel.

¹ Voir le détail pour calculer les UGB en annexe page 20.

² Dont un salarié.

³ Le calcul se base sur la quantité totale de concentrés utilisée pour produire un litre de lait. Par conséquent la consommation des génisses est incluse.

GENISSE LAITIERE – 24-26 MOIS

Age / Stade	De 0 à 3 mois				Nurserie	Sevrage	De 3 à 6 mois		De 6 à 10 mois	De 10 à 20 mois		De 20 mois à la sortie	
	Arrivée nurserie		Objectif 2013				Post sevrage	De décembre à juillet (été)		D'août à novembre (hiver)		De décembre à juillet (été)	
Poids vifs	50 kg		900 g/j		200 kg	90 à 100 kg	400 kg à l'IA à 16 mois						
GMQ	750 g/j		750 g/j		750 g/j	780 g/j	750 g/j						
Semaine	1		2		3 à 6		7		8				
Lait (0,200g/L)	3,5 L/j	4 L/j	4,5 L/j	3 L/j	2 L/j								
Foin de chloris	0,9 kg/j		0,6 kg/j		2,3 kg/j								
Mash (M49)	0,3 kg/j		0,6 kg/j		2,3 kg/j								
Minéraux													
Faille de canne													
Lactosérum													
Bagasse													
Mélasse													
Ensilage													
Pâturage													
Sevrage													
Arrêt des primo vaccinations bovillus IBR													
Mise à la repro (IA)													
Dectomax													
Mucosifia RSBVD													
Rappel bovillus IBR tous les 6 mois pour les génisses ayant reçu la primo vaccination													
A partir de 8 mois													
Ration de transition: 50% d'embannage + 50% de pâturage													

Tableau 3 : Exemple de plan de production de l'atelier génisses de la Sicalait

FICHES ECONOMIQUES



LE PRIX DU LAIT 2012

Code système	1	2	3	4	5
Prix au 1 000 L de lait	625 €	607 €	577 €	640 €	607 €

Tableau 4 : Prix moyen du lait en 2012 selon le type d'exploitations (Source Réseau de Références)

Le prix du lait est composé de :

Le fonds de développement de l'élevage laitier (**FODELAIT**) sert à soutenir le prix du lait produit localement et à couvrir le surcoût de collecte. Il s'élève à 51,94 € / 1 000 L de lait livré.

L'aide à la production POSEIDOM vise à inciter l'augmentation de la production locale. Elle s'élève à 110 € / 1 000 L de lait livré.

L'aide au produit d'exigence « Cœur pays » a pour objectif de soutenir un produit d'origine locale de qualité garantie et régulière respectant un cahier des charges « cœur pays » correspondant au mieux aux attentes des transformateurs, distributeurs et consommateurs. Cette aide, appelée aussi aide qualité, est dégressive par tranche.

Aide au produit d'exigence « Cœur pays »	
Dégressivité par tranche	
De 0 à 250 000 L	62 € / 1 000 L
De 250 000 à 300 000 L	40 € / 1 000 L
De 300 000 à 400 000 L	30 € / 1 000 L
De 400 000 à 500 000 L	20 € / 1 000 L
Plus de 500 000 L	10 € / 1 000 L

Tableau 5 : Détail de l'aide au produit d'exigence « cœur pays » par tranche de production laitière (Source Sicalait)

L'interprofession a également mis en place un système de compensation appelé « **modulation aliment / engrais** ». Ce mécanisme permet de compenser les surcoûts par le versement de compléments de prix ajustés aux variations du cours des matières premières. Cela permet de ne pas impacter directement le prix aux consommateurs.

La **cotisation interprofessionnelle** est de 42,69 € / 1 000 L de lait vendu.

Les petites exploitations, qui produisent moins de 200 000 L, bénéficient d'un soutien supplémentaire.

Soutien petites exploitations	
<= 50 000 L	50 € / 1 000 L
> 50 000 et <= 100 000 L	30 € / 1 000 L
> 100 000 et <= 150 000 L	15 € / 1 000 L
> 150 000 et <= 200 000 L	10 € / 1 000 L

Tableau 6: Soutien aux petites exploitations laitières réunionnaises (Source Sicalait)

Si le lait livré à un niveau de cellules inférieur à 400 alors le prix du lait bénéficie d'un complément LHQ (Lait de Haute Qualité) à hauteur de 10 € / 1 000 L.

LES AIDES DE LA PAC 2012

Prime à l'abattage 2012	
Veaux	60 €
Gros bovins	130 €
Complément Réunion 2012	
Tranche A : 220 – 270 kg carcasse	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasse	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasse	170 €

Tableau 7: Détail de la prime à l'abattage en 2012 (Source DAAF)

ICHN		2012	
		Zone de montagne €/ha	
Chargement (UGB/ha)	% de prime payée	0 – 25 ha	26 – 50 ha
0,10 à 0,50	70 %	224,91	149,94
0,51 à 1,00	90 %	289,17	192,78
1,01 à 2,50	100 %	321,30	214,20
2,51 à 3,50	90 %	289,17	192,78
3,51 à 4	70 %	224,91	149,94

Tableau 8: Détail de la prime d'ICHN dans les zones de montagne (Source DAAF)

Mesures Agro - Environnementales	2012
Mesures Herbagères Agro-Environnementales (MHAÉ)	266,59 € / ha
Mesures Agro-Environnementales Plastiques (MAE plastique)	330,80 € / ha

Tableau 9: Détail des primes MHAÉ et MAE Plastique en 2012 (Source DAAF)

RECAPITULATIF DES PRIX MOYENS DES ANIMAUX DE RACE LAITIÈRE

Tableau 10: Prix moyens des animaux de race laitière (achats et ventes) (Source Sicalait et Sicarévia)

			Prix moyen Conjoncture 2012	
			Au kg	Par tête
Poids moyen				
Achats de génisses d'élevage – vêlage 24 mois				
Toutes races laitières			≈ 550 kgv	---
Ventes				
Réformes	Classe R-	270 kgc	4,37 €	1 179,90 €
	Classe 0+	270 kgc	4,06 €	1 096,20 €
Veaux femelles		50-60kgv	6,97 €	380,00 €
Veaux de 8 jours		50-60kgv	2,80 €	152,67 €

⁴ L'aide de l'ODEADOM de 500 € par génisse a été déduite du prix de vente.

VARIATION DE L'IPAMPAR

(Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricoles à la Réunion)

	Variation IPAMPAR 2011-2012
Indice général des produits intrants	3,40%
Semences et plants	3,61%
Energie et lubrifiants	8,59%
Engrais et amendements	4,80%
Produits de protection des cultures	-0,12%
Aliments des animaux	4,71%
Matériel et petit outillage	1,58%
Entretien et réparation	2,86%
Produits et services vétérinaires	3,14%
Frais généraux	1,23%

Tableau 11: Variation de l'IPAMPAR entre 2011 et 2012 (Source DAAF Réunion, SISE)

L'IPAMPAR doit être appliqué sur les données économiques de 2011 afin d'évaluer les valeurs de 2012.



LES CHARGES OPERATIONNELLES

Prix moyen des concentrés pour bovins en 2012	
381 € / T	
Soit du 1er janvier au 15 octobre	Soit du 15 octobre au 31 décembre
369 € / T	427 € / T

Tableau 12: Prix moyen de l'aliment concentrés pour bovin en 2012

Données 2011					
Code système	1	2	3	4	5
Frais d'élevage ⁵	96 €/UGB	140 €/UGB	85 €/UGB	120 €/UGB	95 €/UGB
Frais vétérinaires ⁶	90 €/UGB	114 €/UGB	110 €/UGB	80 €/UGB	55 €/UGB
Total	186 €/UGB	154 €/UGB	195 €/UGB	200 €/UGB	150 €/UGB

Tableau 13: Frais d'élevage et frais vétérinaires 2011 selon la typologie bovin lait du Réseau

Détails de certains postes des frais d'élevage :	
Suivi reproduction	
Forfait annuelle par exploitation	51,91€ + (5,97€ x nombre moyen de vaches)
Prix non adhérent	11,26 € / vache
Contrôle de performances	
Contrôle laitier	9,79€ x nombre moyen de vaches
Prestations IPG bovins	
Forfait élevage bovins	12,00 € / n° d'exploitation
Boucle bovine	4,61 € / boucle
Forfait état civil bovin	53,00 € / n° d'exploitation
Accès portail internet	5,10 € / mois d'abonnement

Tableau 14: Prestations du Département Production de La Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2012

⁵ **Frais d'élevage** = contrôle de performance + frais de reproduction + frais divers d'élevage (identification, GDS, produits nettoyage machine à traire, cotisations syndicat de race, petites fournitures d'élevage, parages).

⁶ **Frais vétérinaires** = honoraires + produits véto + prophylaxie + analyses.

Prix 2012 : poudre de lait Sac 25 kg	Boucherie	Elevage
EGALOLAIT	71,40 €	68,46 €
UNIVOR	58,27 €	58,66 €

Tableau 15: Prix de la poudre de lait en 2012 (source Réseau Elevage Réunion)

Autres charges opérationnelles	Prix moyens 2012
CMV⁷ : Floreal	16,65 € / sac de 25 kg
Foin	de 260 à 320 € / T
Paille	De 18 à 25 € / boule en fonction s'il y a livraison ou non
Engrais prairie	De 600 à 900 € / T selon la formule d'engrais
Mélasse	121,50 € / T
Balle ronde d'enrubannage	50 €

Tableau 16: Prix moyens de certaines charges opérationnelles des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion)



Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges opérationnelles!

Dans une étude, penser à rajouter :
les pensions, les assurances, les taxes, ...



⁷ CMV = Condiments, Minéraux, Vitamines et additifs alimentaires.

LES CHARGES STRUCTURELLES

Données 2011					
Code système	1	2	3	4	5
Carburant, lubrifiant (€/ha SAU)	770 €	370 €	380 €	150 €	230 €
Entretien matériel (€/ha SAU)	960 €	425 €	285 €	105 €	35 €
Assurances (€/ha SAU)	240 €	170 €	130 €	70 €	15 €
Eau, électricité (€/UGB)	70 €	75 €	50 €	20 €	20 €
Cotisations sociales ⁸ totales	535 €	710 €	1 270 €	560 €	1 090 €

Tableau 17: Prix moyens de certaines charges structurelles des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion)

Frais de gestion	
Au forfait	Au réel ⁹
660 €	De 3 500 à 4 500 €

Tableau 18: Prix moyens des frais de gestion des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion)



Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges structurelles! Dans une étude, penser à rajouter : les travaux réalisés par des tiers, les charges salariales, le fermage¹⁰...

LES VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL LAITIER

		Moyen	Standard	Supérieur
Vaches laitières :	Prix	1 200 €	1 500 €	1 800 €
	Poids	580 kgv	600 kgv	650 kgv
Génisses plus de 2 ans :	Prix	1 707 €	2 134 €	2 134 €
	Poids	600 kgv	600 kgv	600 kgv
Génisses 1 à 2 ans :	Prix		1 000 €	
	Poids		350 kgv	
Génisses 3 à 12 mois :	Prix		700 €	
	Poids		120 kgv	
Veaux naissants reproducteurs :	Prix		380 €	
	Poids		60 kgv	
Veaux naissants :	Prix		151 €	
	Poids		45-120 kgv	

Tableau 19: Poids et prix d'inventaire du cheptel laitier réunionnais (source: Réseau Elevage Réunion)

⁸ Voir le détail des cotisations sociales agricoles en annexe page 21.

⁹ Les frais de gestion au réel varient d'une exploitation à l'autre (peuvent descendre à 1 150 € et monter à 12 000 €), pour plus d'informations se renseigner auprès des centres de gestion.

¹⁰ Voir le détail du calcul des valeurs locatives pour le fermage en annexe page 23.

FICHES FOURRAGES



LES PRINCIPALES ESPECES FOURRAGERES A LA REUNION

Semences	Utilisation	Longévité	Semis	Prix de vente (hors taxe)
Tropicaux				
Chloris	Fauche	5 à 7 ans	20 kg / ha	20,57 € / kg
Bracaria Decumbens	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 25 kg / ha	18,93 € / kg
Kikuyu	Pâture	pérenne	Bouturage	46,08 € / kg
Sétaria Narok	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 25 kg / ha	18,12 € / kg
Tempérés				
Ray Grass Tetila	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 30 kg / ha	13,00 € / kg
Luzerne Australis ¹¹	Fauche et pâture	3 ans	15 à 20 kg / ha	24,55 € / kg
Trèfle Blanc Haifa ¹¹	Fauche et pâture	4 à 5 ans	2,5 à 3 kg / ha	23,45 € / kg
Dactyle	Fauche et pâture	4 à 8 ans	20 à 30 kg / ha	5,00 € / kg
Ray Grass Hybride	Fauche et pâture	moins de 3 ans	20 à 30 kg / ha	8,00 € / kg
Avoine	Fauche	annuelle	60 à 70 kg / ha	1,70 € / kg
Fétuque	Fauche et pâture	7 à 10 ans	20 à 25 kg / ha	7,00 € / kg
Triticale ¹¹	Fauche	annuelle	60 à 70 kg / ha	1,65 € / kg

Tableau 20: Classement des semences fourragères les plus utilisées à La Réunion (source ARP et Sicalait)
Les prix de vente sont des prix moyens, présentés à titre indicatif mais ils peuvent varier dans le temps.

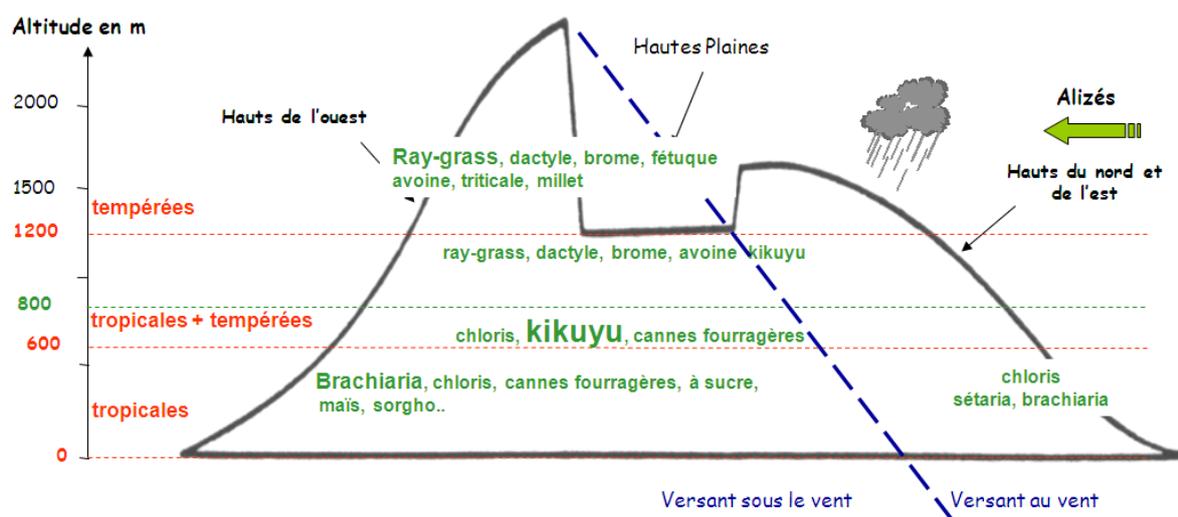


Figure 2: Le choix d'une espèce fourragère selon les conditions du milieu
(Source ARP)

¹¹ Utilisée en association à 20 % avec d'autres semences

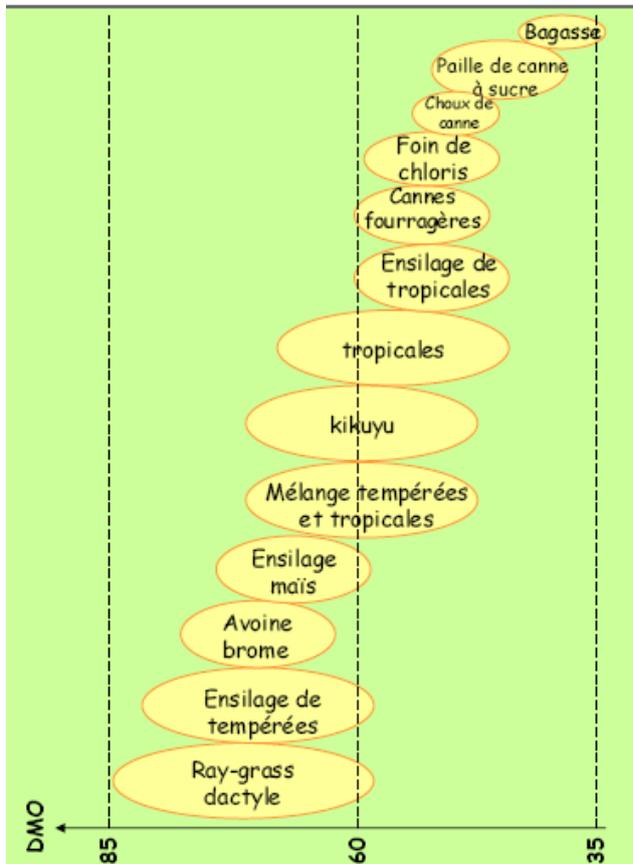
LA VALEUR ALIMENTAIRE DES FOURRAGES REUNIONNAIS

Semences	Tonnes de MS / ha / an	% MS (en vert)
Tropicaux		
Chloris	20 - 30 t	15 - 20 %
Bracaria Decumbens	12 - 15 t	10 - 15 %
Kikuyu	> 15 t	15 - 20 %
Sétaria Narok	12 - 15 t	15 - 20 %
Tempérés		
Ray Grass Tetila	10 - 15 t	18 - 22 %
Luzerne Australis	10 - 12 t	18 - 20 %
Trèfle Blanc Haifa	10 - 11 t	10 - 12 %
Dactyle	10 - 15 t	15 - 20 %
Ray Grass Hybride	10 - 15 t	15 - 16 %
Avoine	5 - 6 t	17 - 24 %
Fétuque	7 - 9 t	15 - 20 %

Tableau 21: Teneur en matières sèches des semences fourragères les plus utilisées à La Réunion pour un stade de récolte optimum (source ARP et Sicalait)

<u>Tropicaux</u>	-	+/-	+	++	+++
UFL	0.46	0.60	0.66	0.71	0.86
UEL	1.37	1.27	1.22	1.17	1.07
Def	0.33	0.47	0.54	0.61	0.74
PDIN	0	48	65	88	132
PDIE	39	67	79	94	119
MAD	0	40	64	98	161
<u>Tempérés</u>					
UFL	0.63	0.75	0.85	0.91	1.00
UEL	1.22	1.12	1.06	1.02	0.90
Def	0.52	0.67	0.80	0.89	1.08
PDIN	21	76	101	127	181
PDIE	60	84	96	109	133
MAD	0	82	117	155	233

Tableau 22: Valeur alimentaire des semences fourragères les plus utilisées à La Réunion (source ARP)



La Digestibilité de la Matière Organique (DMO) reflète la part du fourrage réellement utilisée par l'animal.



Figure 3: Classement des principaux fourrages à La Réunion selon leur DMO. (extrait du *Guide technique pour la création, la gestion et la valorisation des prairies à La Réunion*)

COUT DE FABRICATION D'UNE BALLE RONDE

L'enrubannage est le mode de conservation du fourrage le plus employé au sein des exploitations laitières réunionnaises.

Taux de MS ¹²	Kg de MS / balle ronde	Coût d'une balle ronde	Coût d'une tonne de MS
18%	115 kg	18 € / BRE ¹³	154 € / t de MS
25%	160 kg	20 € / BRE	126 € / t de MS
35%	215 kg	20 € / BRE	91 € / t de MS
45%	260 kg	24 € / BRE	93 € / t de MS

Tableau 23: Coût d'une balle ronde enrubannée selon le taux de matière sèche
(Source ARP)

A noter : Le coût d'une balle ronde présenté ci-dessus se base sur une mécanisation avec prestataire de services. Pour une mécanisation individuelle ou collective, il faut prendre en compte l'amortissement du matériel utilisé et faire attention à ne pas le comptabiliser en double dans les études.

¹² MS = Matière Sèche

¹³ BRE = Balle Ronde Enrubannée

CALCULS DES COÛTS MOYENS POUR LA CREATION DE PRAIRIE APTE A LA FAUCHE

Création pour un hectare	Coûts moyens
Dés herbant (type glyphosate ¹⁴)	10 € / litre
Travaux au tracteur 16 h retenues <u>Décomposition du temps :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 9 h de préparation du lit de semences (avec des disques légers) • 1 h de dés herbage • 1 h d'épandage d'engrais • 1 h d'épandage de chaux • 4 h de semis et de roulage 	Sachant que le coût d'une heure d'utilisation de tracteur est estimé à 37,50 € : (source BCMEA ¹⁵) $16 \times 37,50 = 600 \text{ €}$
Engrais de fond (type 16-29-12)	700 à 900 € / tonne
Semences fourragères : 20 kg de Chloris	21,025 € / kg de Chloris soit $20 \times 21,025 = 420 \text{ €}$
Coût total pour un hectare : entre 1 700 et 1900 €	
Rajouter les informations ci-dessous au coût total, si c'est une première création:	
Epierrage manuel : 20 jours de travail	Sachant que le SMIC horaire brut est de 9,40 € (au 01/07/12) et en considérant une journée de travail de 8h : $20 \times 9,40 \times 8 = 1\ 500 \text{ €}$
Amendement ¹⁶ calcaire : chaux magnésienne	13,03 € / sac de 25 kg (source prix 2012 Gamm Vert)

Tableau 24: Coûts moyens pour la création d'une prairie apte à la fauche (Source ARP et Chambre d'Agriculture)



¹⁴ Le glyphosate est un herbicide non sélectif.

¹⁵ BCMEA = Bureau Commun de Machinisme Equipement Agricole.

¹⁶ Amendement = Produit apporté aux sols pour augmenter leur fertilité.

ANNEXES



COEFFICIENT UGB

L'Unité de Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou regrouper des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB.

Des équivalences sont définies sur la base des besoins alimentaires des animaux.

Bovins race laitière	
Catégorie	Coef UGB
Vaches laitières	1,00
Génisses - 1 an	0,30
Génisses 1 à 2 ans	0,60
Génisses + 2 ans	0,80
Génisses -1 an vêlage précoce	0,30
Génisses 1-2ans vêlage précoce	0,75
Taureaux reproducteurs	1,00
Bœufs -1 an	0,30
Bœufs 1-2 ans	0,60
Bœufs + 2 ans	0,80
Jeunes bovins -1 an	0,30
Jeunes bovins 1-2 ans	0,75

Tableau 25: Table de conversion UGB (Source : Institut de l'Elevage)

Le calcul des UGB pour chaque catégorie de cheptel se fait en multipliant les effectifs de la catégorie par le coefficient indiqué au prorata du temps de présence sur une année.



COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

L'exploitant agricole non salarié bénéficie de la protection sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole est redevable de cotisations pour lui-même, mais aussi pour les membres de sa famille qui travaillent sur l'exploitation. S'il est également employeur de salariés, il est soumis à des obligations déclaratives et au paiement des cotisations sociales sur les rémunérations versées.

Cultures ou Elevage	Minimum pour déclaration avant abattement
Prairies cultivées ¹⁷	2 ha
Prairies permanentes ¹⁸	6 ha 67
Bovins laitiers	7 VL

Tableau 26: Barème minimum pour déclarer ses surfaces et ses animaux
(source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Les éleveurs bénéficient d'un **abattement** de 3 bovins par hectare de prairie cultivée ou de 1 bovin par hectare de prairie permanente.

La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (**LOOM**) permet une **exonération** de cotisations pour les exploitants agricoles exerçant leur activité sur une exploitation de moins de 40 hectares pondérés. L'exonération concerne les cotisations suivantes :

- l'assurance maladie, maternité, invalidité (**AMEXA**)
- l'assurance vieillesse de base
- l'allocation familiale

L'exonération s'applique aux cotisations de tous les membres de la famille participant aux travaux agricoles en qualité de non salarié (chef d'exploitation, collaborateur, aide familial).

L'éleveur est soumis à d'autres cotisations obligatoires :

- l'assurance Accidents du Travail des Exploitants Agricoles (**ATEXA**)
- la Retraite Complémentaire Obligatoire (**RCO**)
- **VIVEA** pour un accompagnement dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle.

Le montant des cotisations sociales agricoles est défini en fonction d'un certain nombre d'hectare pondéré. Ce dernier dépend du type de cultures et d'élevage.

¹⁷ Ray grass italien, ray grass hybride, dactyle, fétuques, brome, chloris, luzerne

¹⁸ Cannes fourragères, sétaria, star-grass, kikuyu, hématria

	1	2	3	4	5
Critères retenus					
Vaches laitières	30	35	80	27	48
Prairies permanentes	5 ha	15 ha	35 ha	15 ha	35 ha
UMO familiale	1	1,5	2	2	2,5
Ha pondérés	9 hap	11 hap	25 hap	8 hap	14 hap
Montant des cotisations					
ATEXA	160 €	200 €	650 €	145 €	380 €
RCO	355 €	475 €	585 €	380 €	660 €
VIVEA	19 €	38 €	38 €	38 €	57 €
Total	535 €	710 €	1 270 €	560 €	1 090 €

Tableau 27: MSA moyenne selon la typologie du Réseau
(source Réseau Elevage Réunion)

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.



FERMAGE

Valeur locative des prairies et parcours :

La valeur locative des prairies et parcours est calculée en fonction d'un barème de points déterminé à partir des sept critères suivants:

- 1) Altitude :
 Moins de 500m : 60 à 80 pts
 De 50 à 1000m : 30 à 60 pts
 De 1000 à 1500m : 20 à 30 pts
 Plus de 1500m : 10 à 20 pts
- 2) Pente moyenne de la parcelle :
 Moins de 15% : 40 à 80 pts
 15 à 30% : 20 à 40 pts
 Plus de 30% : 5 à 20 pts
- 3) Etat de la prairie : en fonction des espèces fourragères, de l'état de la culture, de la propreté de la parcelle (envahissement de mauvaises herbes) : 0 à 60 pts.
- 4) Présence d'eau sur le fond :
 Approvisionnement régulier avec réserve : 40 à 60 pts
 Approvisionnement irrégulier avec réserve limitée : 20 à 40 pts
 Approvisionnement insuffisant ou inexistant : 0 à 20 pts
- 5) Accès aux parcelles :
 Accès permanent à tous les véhicules : 40 à 60 pts
 Accès limité aux matériels agricoles ou non permanent : 20 à 40 pts
 Accès limité aux animaux ou non permanent pour le matériel : 5 à 20 pts
- 6) Clôtures : En fonction de la présence, de l'état, de la nature et de la densité des clôtures : 0 à 30 pts
- 7) Pierrosité : En fonction de la présence, de la densité et de la tailles des pierres : 0 à 30 pts.

La valeur du point permettant de fixer le montant du fermage pour les prairies et parcours est fixée à 1,5 litres de lait. La valeur retenue est celle d'un litre de lait de 1^{ère} catégorie.

1 point = 0, 49€

Le montant du fermage pour les prairies et parcours s'obtient comme suit :

Nombre de points obtenus x superficie (en ha) x valeur du point

Valeur locative des bâtiments d'exploitation :

La valeur locative des bâtiments d'exploitation bovine est calculée en fonction d'un barème de points déterminé à partir des dix critères suivants:

Critères pour les bâtiments d'exploitation bovine		Nombre de points
Age du bâtiment	Moins de 3 ans	8
	Plus de 3 ans	2
Etat du bâtiment	Bon	8
	Moyen	4
	Mauvais	0
Eau courante	Avec	2
Electricité	Avec	2
Eclairage	Avec	2
Plateforme à fumier ¹⁹	Avec	2
Fosse à purin ¹⁹	Avec	2
Stockage aliments	Silo ou magasin	2
Accessibilité pour le gros matériel	Bonne	6
	Moyenne	3
	Mauvaise	0
Installations spécifiques ²⁰	Avec	6

Tableau 28: Critères fixant le nombre de points par bâtiment d'exploitation bovine pour estimer la valeur locative (source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Le montant du fermage pour les bâtiments d'exploitation bovine s'obtient comme suit :

Nombre de points obtenus x nombre de places disponibles x prix de 2 litres de lait

Le nombre de places disponibles est attribué sur la base de 6 m² par place.

¹⁹ conforme aux prescriptions en vigueur

²⁰ conformes à la législation en vigueur pour une agriculture moderne, notamment les installations conformes au règlement sanitaire départemental concernant les surfaces d'épandage des effluents d'élevage et les nuisances dues au bruit et à l'odeur, ainsi que les équipements intérieurs nécessaires à une bonne exploitation.

✚ Dispositions diverses pour le fermage :

Majoration de la valeur locative selon la durée du bail :

Pour tenir compte de la durée des baux, le montant total du fermage déterminé en fonction des critères ci-dessus peut-être affecté des majorations suivantes :

- + 10% pour les baux conclus pour une durée de 12 à 18 ans ;
- + 15% pour les baux conclus pour une durée de 18 à 25 ans.

Fixation des prix de référence :

Les prix de référence sont fixés annuellement par arrêté préfectoral sur proposition de la Commission Consultative des Baux Ruraux.

Rédaction du bail :

Lors de la rédaction du bail, il est obligatoire d'indiquer la mention du fermage totale, ainsi que les quantités et le type de denrées (cultures végétales, maraîchage, horticulture, prairies et parcours, vergers, bâtiments d'exploitation).

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.



CONTACTS

Chambre d'Agriculture de la Réunion

Tel. : 02 62 96 20 50.

2, ligne Paradis 97 410 SAINT PIERRE

DROME et PDA

Département Ressource Observatoire Méthode Etudes et Pôle Développement Animal

Animateurs départementaux

Emmanuelle PAYET
Coordinatrice Réseau Elevage
emmanuelle.payet@reunion.chambagri.fr

Frédéric JULIENNE
Animateur technique Réseau Elevage
frederic.julienne@reunion.chambagri.fr

Conseillers de suivi BL

Donald POTHIN
Référent Extensif
donald.pothin@reunion.chambagri.fr

Mickaël GRONDIN
Référent Semi-intensif grand troupeau
mickael.grondin@reunion.chambagri.fr

Sulliman MOULLAN
Référent Intensif et
Semi-intensif moyen troupeau
sulliman.moullan@reunion.chambagri.fr



Appuis nationaux (Institut de l'Elevage)

Arnault VILLARET, chef de projet
arnault.villaret@idele.fr
 Tel.: 01 40 04 53 31
 149 rue de Bercy 75595 Paris cedex 12

Jean-Luc REUILLON, Référent bovin
jean-luc.reuillon@idele.fr
 Tel.: 04 73 28 52 24
 9 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE

LES RESEAUX DE REFERENCES

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Elevage, de l'IFIP et de l'ITAVI

ORGANISATION ET FINANCEMENT

Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

Août 2013